
DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

21 Octobre 2016

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département - Fixation de divers taux de vacation - Régime indemnitaire des agents contractuels - Compte Epargne Temps - Versement de la prime de fin d'année 2016

L'an deux mille seize et le Vendredi vingt et un Octobre, à dix heures, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ETAIENT PRESENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ETAIENT EXCUSES :

Patrick BORE donne procuration à Danielle MILON,
Hélène GENTE-CEAGLIO donne procuration à Haouaria HADJ-CHIKH,
Christophe MASSE donne procuration à Geneviève TRANCHIDA

ETAIT ABSENT :

Denis ROSSI

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département - Fixation de divers taux de vacation - Régime indemnitaire des agents contractuels - Compte Epargne Temps - Versement de la prime de fin d'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°1

Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

A décidé d'approuver les créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

Les crédits correspondants seront prélevés au budget Départemental selon la ventilation indiquée dans l'annexe n°1 jointe au rapport.

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir l'ensemble de la dépense.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé

Nathalie Tarrisse
Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département
Fixation de divers taux de vacation.
Régime indemnitaire des agents contractuels
Compte Epargne Temps
Versement de la prime de fin d'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°2

Actualisation de certains taux horaires de vacations suite à la modification des grilles indiciaires des cadres d'emplois de référence.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, l'actualisation de certains taux horaires de vacations suite à la modification des grilles indiciaires des cadres d'emplois de référence.

Les crédits correspondants seront prélevés au budget Départemental chapitre 012 – toutes fonctions - nature 6414 – programme 10368

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir l'ensemble de la dépense.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département
Fixation de divers taux de vacation.
Régime indemnitaire des agents contractuels
Compte Epargne Temps
Versement de la prime de fin d'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°3

Convention de transfert financier des comptes épargne temps des agents mutés ou détachés dans la
Fonction Publique Territoriale.

A décidé d'autoriser la signature des conventions, dont le modèle type est joint à l'annexe 3 du
rapport, pour le transfert financier des comptes épargne temps des agents mutés ou détachés dans la
Fonction Publique Territoriale.

Les crédits correspondants seront prélevés au budget Départemental selon la ventilation indiquée
dans l'annexe n°3 du rapport.

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir l'ensemble de la dépense.

Pour les agents provenant d'autres collectivités, la recette en résultant sera imputée sur le chapitre
013, fonction 0201, nature 6419.

A l'unanimité

ADOpte

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département
Fixation de divers taux de vacation.
Régime indemnitaire des agents contractuels
Compte Epargne Temps
Versement de la prime de fin d'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°4

Versement de la prime de fin d'année 2016

A décidé d'attribuer aux agents départementaux, ainsi qu'aux agents de l'Etat mis à disposition du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et affectés aux Archives Départementales, ainsi qu'aux ouvriers des parcs et ateliers une prime de fin d'année, d'un montant net de 1 683,98 €.

Ce montant n'est plus revalorisé, il est donc reconduit à l'identique chaque année.

Le montant brut reste variable en fonction de la situation individuelle de chaque agent au regard de ses cotisations salariales, et de son temps de travail ainsi que de ses absences maladie.

Pour la prime de fin d'année du personnel départemental, les crédits inscrits au budget 2016, sont suffisants pour engager cette dépense à hauteur de :

- 12 075 000 € (programmes 10368/17003 sur les chapitres 012-016-017, diverses fonctions, nature 64118-2 et chapitre 6586 fonction 01, nature 65861),
- 15 200 € (programme 10368/012/0201/64118-2) pour les agents de l'Etat affectés aux Archives Départementales.

A l'unanimité

ADOpte

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département
Fixation de divers taux de vacation.
Régime indemnitaire des agents contractuels
Compte Epargne Temps
Versement de la prime de fin d'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°5

Création avec incidence financière d'un emploi de catégorie A pilote d'exploitation réseau et télécommunication pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'ingénieur.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la création avec incidence financière d'un emploi de catégorie A pilote d'exploitation réseau et télécommunication pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'ingénieur.

L'incidence financière de cette création est évaluée à 23 200 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 0201, article 64131, programme 10368) et transfert de 71 200 € de l'article 64111 vers l'article 64131.

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir l'ensemble de la dépense.

A l'unanimité

ADOPTÉ
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département
Fixation de divers taux de vacation.
Régime indemnitaire des agents contractuels
Compte Epargne Temps
Versement de la prime de fin d'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°6

Création avec incidence financière d'un emploi de catégorie A ingénieur systèmes réseaux et sécurité pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'ingénieur.

A décidé d'approuver conformément aux propositions du rapport, la création avec incidence financière d'un emploi de catégorie A ingénieur systèmes réseaux et sécurité pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'ingénieur.

L'incidence financière de cette création est évaluée à 8 800 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 0201, article 64131, programme 10368) et transfert de 65 353 € de l'article 64111 vers l'article 64131.

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir l'ensemble de la dépense.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département
Fixation de divers taux de vacation.
Régime indemnitaire des agents contractuels
Compte Epargne Temps
Versement de la prime de fin d'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°7

Création avec économie financière d'un emploi de catégorie A Responsable Assistance Utilisateur pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'ingénieur principal.

A décidé d'approuver conformément aux propositions du rapport, la création avec économie financière d'un emploi de catégorie A Responsable Assistance Utilisateur pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'ingénieur principal.

L'économie financière de cette création est évaluée à 12 400 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 0201, article 64131, programme 10368) et transfert de 67 235 € de l'article 64111 vers l'article 64131.

A l'unanimité

ADOpte

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département
Fixation de divers taux de vacation.
Régime indemnitaire des agents contractuels
Compte Epargne Temps
Versement de la prime de fin d'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°8

Création avec économie financière d'un emploi de catégorie A responsable d'exploitation système pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'ingénieur.

A décidé d'approuver conformément aux propositions du rapport, la création avec économie financière d'un emploi de catégorie A responsable d'exploitation système pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'ingénieur.

L'économie financière de cette création est évaluée à 14 600 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 0201, article 64131, programme 10368) et transfert de 71 200 € de l'article 64111 vers l'article 64131.

A l'unanimité

ADOpte

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département
Fixation de divers taux de vacation.
Régime indemnitaire des agents contractuels
Compte Epargne Temps
Versement de la prime de fin d'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°9

Création avec économie financière d'un emploi de catégorie A Responsable d'Equipe pouvant être
pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'ingénieur en chef.

A décidé d'approuver conformément aux propositions du rapport, la création avec économie financière
d'un emploi de catégorie A Responsable d'Equipe pouvant être pourvu par un agent contractuel par
transformation d'un emploi d'ingénieur en chef.

L'économie financière de cette création est évaluée à 50 600 € en année pleine à imputer sur la ligne
budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 0201, article 64131, programme 10368) et
transfert de 71 200 € de l'article 64111 vers l'article 64131.

A l'unanimité

ADOpte

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département
Fixation de divers taux de vacation.
Régime indemnitaire des agents contractuels
Compte Epargne Temps
Versement de la prime de fin d'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°10

Création avec économie financière d'un emploi de catégorie A médecin chargé de la prévention de la santé en faveur des jeunes et des adultes pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi de médecin de 2^{ème} classe.

A décidé d'approuver conformément aux propositions du rapport, la création avec économie financière d'un emploi de catégorie A médecin chargé de la prévention de la santé en faveur des jeunes et des adultes pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi de médecin de 2^{ème} classe.

L'économie financière est évaluée à 3 300 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 40, article 64131, programme 10368) et transfert de 69 200 € de l'article 64111 vers l'article 64131.

A l'unanimité

ADOpte

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département
Fixation de divers taux de vacation.
Régime indemnitaire des agents contractuels
Compte Epargne Temps
Versement de la prime de fin d'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°11

Transformation sans incidence financière d'un emploi de catégorie A contrôleur des associations pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°8p du 26 juin 2015.

A décidé d'approuver conformément aux propositions du rapport, la transformation sans incidence financière d'un emploi de catégorie A contrôleur des associations pouvant être pourvu par un agent contractuel en un emploi de responsable de la cellule Fonds Social Européen pouvant être pourvu par un agent contractuel.

Cette transformation est sans incidence financière

A l'unanimité

ADOpte

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département
Fixation de divers taux de vacation.
Régime indemnitaire des agents contractuels
Compte Epargne Temps
Versement de la prime de fin d'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°12

Transformation avec incidence financière d'un emploi de catégorie A directeur adjoint – psychologue praticien pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 8n du 26 juin 2015.

A décidé d'approuver conformément aux propositions du rapport, la transformation avec incidence financière d'un emploi de catégorie A directeur adjoint – psychologue praticien pouvant être pourvu par un agent contractuel en un emploi de directeur psychologue praticien pouvant être pourvu par un agent contractuel.

L'incidence financière de cette transformation est évaluée à 6 970 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 50, article 64131, programme 10368).
Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir l'ensemble de la dépense.

A l'unanimité

ADOPTÉ

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département
Fixation de divers taux de vacation.
Régime indemnitaire des agents contractuels
Compte Epargne Temps
Versement de la prime de fin d'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°13

Transformation avec incidence financière d'un emploi de catégorie A médecin directeur de la Maison Départementale de l'Adolescent et du Centre Médico-Psycho- Pédagogique pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 42n du 25 mars 2016.

A décidé d'approuver conformément aux propositions du rapport, la transformation avec incidence financière d'un emploi de catégorie A médecin directeur de la Maison Départementale de l'Adolescent et du Centre Médico-Psycho- Pédagogique pouvant être pourvu par un agent contractuel en un emploi de médecin directeur du Centre Médico-psycho-pédagogique Départemental pouvant être pourvu par un agent contractuel.

L'incidence financière de cette transformation est évaluée à 2 220 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire du Budget annexe du CMPP (04) article 64131 –

La rémunération sera néanmoins financée à 100 % par l'Agence Régionale de Santé

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département
Fixation de divers taux de vacation.
Régime indemnitaire des agents contractuels
Compte Epargne Temps
Versement de la prime de fin d'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°14

Transformation sans incidence financière d'un emploi de catégorie A Directeur Adjoint de l'Architecture et de la Construction pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°8q du 26 juin 2015.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation sans incidence financière d'un emploi de catégorie A Directeur Adjoint de l'Architecture et de la Construction pouvant être pourvu par un agent contractuel en en un emploi de directeur de l'Architecture et de la Construction pouvant être pourvu par un agent contractuel.

Sans incidence financière

A l'unanimité

ADOpte

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département
Fixation de divers taux de vacation.
Régime indemnitaire des agents contractuels
Compte Epargne Temps
Versement de la prime de fin d'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°15

Transformation avec économie financière d'un emploi de catégorie A journaliste- rédacteur en chef adjoint de la revue Presse Hebdo pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°47c du 20 décembre 2013.

A décidé d'approuver conformément aux propositions du rapport, la transformation avec économie financière d'un emploi de catégorie A journaliste- rédacteur en chef adjoint de la revue Presse Hebdo pouvant être pourvu par un agent contractuel en un emploi de responsable du studio graphique pouvant être pourvu par un agent contractuel.

L'économie financière de cette transformation évaluée à 6 670 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 023, article 64131, programme 10368)

A l'unanimité

ADOpte

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département
Fixation de divers taux de vacation.
Régime indemnitaire des agents contractuels
Co Versement de la prime de fin d'année 2016mpte Epargne Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°16

Modification avec incidence financière d'un emploi de catégorie A chargé de mission sûreté et prévention auprès du DGS pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°8w 26 juin 2015.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification avec incidence financière d'un emploi de catégorie A chargé de mission sûreté et prévention auprès du DGS pouvant être pourvu par un agent contractuel

L'incidence financière de cette modification est évaluée à 3 960 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 0201, article 64131, programme 10368)

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir l'ensemble de la dépense.

A l'unanimité

ADOPTÉ

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département
Fixation de divers taux de vacation.
Régime indemnitaire des agents contractuels
Compte Epargne Temps
Versement de la prime de fin d'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°17

Modification avec incidence financière d'un emploi de catégorie A assistante de direction expérimentée pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 20f du 29 avril 2011

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification avec incidence financière d'un emploi de catégorie A assistante de direction expérimentée pouvant être pourvu par un agent contractuel

L'incidence financière de cette modification est évaluée à 3 100 euros en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 0201, article 64131, programme 10368).

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir l'ensemble de la dépense.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département
Fixation de divers taux de vacation.
Régime indemnitaire des agents contractuels
Compte Epargne Temps
Versement de la prime de fin d'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°18

Modification avec incidence financière d'un emploi de catégorie A chef du Service Etude et Développement pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°13c du 29 octobre 2012.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification avec incidence financière d'un emploi de catégorie A chef du Service Etude et Développement pouvant être pourvu par un agent contractuel

L'incidence financière de cette modification est évaluée à 3 000 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 0201, article 64131, programme 10368)

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir l'ensemble de la dépense.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département
Fixation de divers taux de vacation.
Régime indemnitaire des agents contractuels
Compte Epargne Temps
Versement de la prime de fin d'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°19

Modification avec incidence financière d'un emploi de catégorie A médecin chargé des modes d'accueil de la petite enfance pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°28n du 15 octobre 2010.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification avec incidence financière d'un emploi de catégorie A médecin chargé des modes d'accueil de la petite enfance pouvant être pourvu par un agent contractuel.

L'incidence financière de cette modification est évaluée à 3 000 euros en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 40, article 64131, programme 10368).

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir l'ensemble de la dépense.

A l'unanimité

ADOpte

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département
Fixation de divers taux de vacation.
Régime indemnitaire des agents contractuels
Compte Epargne Temps
Versement de la prime de fin d'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°20

Régime indemnitaire des agents contractuels

Vu les délibérations antérieures :

Délibération n°30 du 18 octobre 2002,

Délibération n°9 du 26 juin 2009

Délibération n°40 du 29 mars 2013,

Délibération n°5 du 27 juin 2014,

relatives à l'ouverture du droit au régime indemnitaire de certains agents contractuels,

Et conformément aux propositions du rapport,

A décidé d'ouvrir la possibilité d'attribuer du régime indemnitaire à tous les agents contractuels recrutés :

- pour assurer un accroissement temporaire d'activité (article 3-1),
- pour faire face au remplacement temporaire d'agents titulaires ou contractuels indisponibles (art 3-1)
- pour faire face à la vacance temporaire d'un emploi (art 3-2).

L'attribution du régime indemnitaire demeure facultative et sera précisée, lorsqu'elle est prévue, dans le contrat de recrutement des agents.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée